



Attouchements sexuels par mon beau-père entre 14 et 15 ans

Par **marion XXX**, le **12/04/2015** à **19:37**

Bonjour,rnrnJe m'appelle Marion, j'ai été victime d'attouchements sexuels par mon beau-père, de 14 à 15 ans. rnrnJ'aimerais savoir comment se déroule un procès pour ce genre d'affaires ?rnrnMerci.

Par **etudiantendroit**, le **13/04/2015** à **12:14**

Bonjour souvent ce genre d attouchement se passe généralement sans témoins d ou le truc de ne rien n oublier des détails

Par **Tisuisse**, le **13/04/2015** à **15:19**

Bonjour marion XXX,rnrn1 - Cet homme, est-il le second mari de vitre mère ?rnrn2 - Ce type d'affaire relève de la Cour d'Assises ou du Tribunal Correctionnel, selon le type de faits incriminés. C'est le Procureur qui définit ces accusations pour transmettre au tribunal compétent.rnrn3 - quel âge avez-vous aujourd'hui ?